



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

Communauté  
d'Agglomération de  
La Rochelle



## FICHE-ACTION N°12

### Animation, gestion, évaluation de la stratégie multi-fonds

<p><b>Objectif prioritaire 6</b></p>	<p><b>Animation, gestion, évaluation</b></p>	
<p><b>Fonds mobilisés et montant</b></p>	<p>LEADER</p>	<p>Enveloppe totale dédiée à la fiche-action : 738 000€</p>
<p><b>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</b></p>	<p><b>Description générale :</b> Le dispositif DLAL mobilise les acteurs publics et privés autour d'une stratégie de développement local du territoire. La mise en oeuvre de cette stratégie multi-fonds se base sur une ingénierie territoriale solide et opérationnelle. La structure porteuse du GAL assure la mission d'animation sur le territoire en accompagnant les acteurs dans le développement de leurs projets, en assurant en instance la sélection des dossiers et en effectuant le suivi et l'évaluation du dispositif.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation territoriale ;</li> <li>- Soutien au développement de projets ;</li> <li>- Pré-instruction et sélection des projets ;</li> <li>- Suivi et évaluation de la stratégie ;</li> <li>- Communication et promotion de la démarche du DLAL , de la stratégie multi-fonds et des projets soutenus.</li> </ul> <p><b>Effets attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de bénéficiaires et de sa diversité ;</li> <li>- Mise en réseau des acteurs ;</li> <li>- Valorisation et renforcement des filières économiques ;</li> <li>- Augmentation de la valeur ajoutée du territoire ;</li> <li>- Valorisation des projets locaux ;</li> <li>- Participation des animateurs aux réseaux régional, national et européenne facilitera l'émergence des projets de coopération avec les autres territoires.</li> </ul>	

<p><b>Types d'actions soutenues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie territoriale pour l'animation et la gestion de la stratégie multi-fonds (frais de personnels, dépenses indirectes, ...);</li> <li>- Formation du personnel composant l'ingénierie territoriale;</li> <li>- Actions d'information collective sur la stratégie multi-fonds et ses résultats (ex : Forum des projets, etc...);</li> <li>- Outils de communication sur la stratégie et les projets soutenus;</li> <li>- Outils de suivi et études sur l'évaluation des programmes;</li> <li>- Recours à des prestataires conseil ou intervenants extérieurs;</li> <li>- Frais de mission des déplacements y compris pour la participation aux réseaux et rencontres régionales, nationales et européennes du personnel composant l'ingénierie territoriale pour l'animation et la gestion de la stratégie multi-fonds;</li> <li>- Frais d'adhésion à des réseaux régionaux, nationaux et européens.</li> </ul>
<p><b>Bénéficiaires éligibles</b></p>	<p>La structure porteuse du GAL.</p>
<p><b>Taux maximum d'aide publique et taux d'aide LEADER.</b></p>	<p>Taux maximum d'aide publique: jusqu'à 100 % dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales. Taux maximum d'aide LEADER: 80%.</p>
<p><b>Inéligibilités</b></p>	<p>Les bénéficiaires inéligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » ;</li> <li>- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;</li> </ul> <p>Les dépenses inéligibles sont :</p> <p>Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.</p>
<p><b>Plancher</b></p>	<p>Double plancher de 8 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5 000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.</p>